



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 22 février

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 16 février 2024

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Adjoint(e)s

Denis CANI, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Jérémy MARTINEZ, Patrick MAGRO par Gérard GUERRERO, Gérard ESCOFFIER par Louisa HAMMOUCHE, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Bertrand CONNIN par Arthur MELIS

Étaient absent(e)s et non représenté(e) : Carole HALGAND, Djelloul OUARET, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 22 février 2024 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs les élu.e.s, Chères Septémoises, Chers Septémois, avant d'entamer nos travaux à l'ordre du jour du Conseil, je voudrais revenir sur la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian. Je pense que l'on peut se féliciter car c'est l'aboutissement d'une demande pour laquelle toute l'équipe municipale s'est mobilisée depuis longtemps. Nous pouvons être fiers car au travers de la panthéonisation de ce couple, ce sont aussi tous les partisans qui les ont accompagnés qui sont enfin honorés. C'étaient des immigrés mais ils se sont battus pour la France et il faut leur être reconnaissants.

Vous pouvez également admirer derrière vous, l'exposition mise en place par la section du PCF. »

Monsieur Martinez : « il faut reconnaître le travail fait par les maires et notamment par André MOLINO qui a été parmi les premiers à avoir demandé cette panthéonisation. »

Monsieur le Maire : « je vous propose maintenant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de notre séance. Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de notre dernier conseil ? »

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

Délibération n°01.02.2024 : FINANCES COMMUNALES – Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) – Exercice budgétaire 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « je tiens à remercier pour leur travail, l’ensemble des agents et les élu.e.s qui ont travaillé pour réduire les dépenses avec un petit plus pour le service des finances et sa directrice Julie Berger, qui a fait preuve de patience. »

Monsieur le Maire : « on peut remercier la Première Adjointe pour la clarté de son rapport et toute l’équipe du service des finances. Cela n’a pas été facile en raison notamment des difficultés liées au désengagement de l’Etat. Mais notre objectif est de ne pas détériorer le service public malgré les difficultés. »

Madame Cermolacce : « merci Sophie, Julie et le service des finances, pour le travail effectué. De ce qu’on a pu lire, entendre et comprendre, 2024 va être difficile. Nous sommes toujours dans les suites du COVID et les contextes nationaux et internationaux ont également des impacts sur notre budget. Malgré tout, il faut respecter au mieux les engagements sur lesquels nous avons été élus. Je travaille avec le service développement durable qui est un petit service puisqu’il est composé d’un agent et demi, mais qui porte d’importants projets, tous cofinancés entre 50 et 80 %. Le service est en recherche permanente de cofinancements. Plusieurs projets comme la trame turquoise relative au ruisseau La Caravelle, ont été mis en place. Ce sont des actions communales qui incitent aussi d’autres acteurs à participer avec nous. Nous avons aussi obtenu certains labels en matière de protection de l’environnement qui permettent à tous les services et pas seulement celui du développement durable, de solliciter de nouvelles subventions car les labels sont valorisés dans les dossiers qui sont déposés. »

Monsieur le Maire : « cela se situe dans le cadre de notre projet communal. »

Madame Hammouche : « je ne vais pas revenir sur le contexte géopolitique qui impacte un des plus gros budgets de la Ville.

Grâce aux travaux faits dans les écoles, le cadre de vie des enfants a été amélioré. Au niveau de la restauration, malgré les augmentations des prix des denrées, de la fourniture d’énergie, de l’entretien, de la rénovation des équipements dont notamment les jeux de cours, nous avons un maintien absolu de la qualité des repas servis aux enfants (90% sont rationnaires).

Concernant le traitement des déchets avec la lutte anti-gaspi, nous avons mis en place un nouveau règlement pour empêcher de désinscrire les enfants n’importe comment, ce qui, avant, générait beaucoup de gaspillage.

Du côté du personnel, nous avons aussi mis en place une charte des ATSEMS et nous lui faisons suivre des formations.

Au niveau des recettes, nous sommes impactés positivement. Nous avons fait le choix politique de faire évoluer la dotation pour les classes découvertes.

Enfin, malgré toutes les dépenses obligatoires, nous avons permis par divers biais et notamment la tarification sociale, une certaine équité. »

Monsieur le Maire : « au niveau de ce service, les conditions de travail de nos agents ont été améliorées avec la construction de la nouvelle cuisine centrale. Je vous rappelle que les repas qui sont servis sont des repas de qualité faits par notre personnel.

On prévoit de continuer notamment pour les services de l’entretien afin de les aider à mieux travailler. »

Monsieur Guerrero : « le service des sports est composé d’une très petite équipe mais qui est très efficace. Depuis 2 ans et demi, d’importantes économies d’énergie ont été réalisées sur l’ensemble des stades et des vestiaires. Nous avons amélioré les éclairages (en installant des leds) et les structures. Nous travaillons aussi avec les associations. Les agents ont de plus en plus envie de faire du travail en régie, ce qui permet de réduire les dépenses. »

Monsieur le Maire : « je remercie toute l'équipe du Grand Pavois et aussi Waab qui, depuis qu'il a pris en charge le service, a permis une amélioration. »

Madame Laurent : « concernant la culture, il y a une dynamique culturelle notamment des associations. Nous avons un budget constant mais avec une programmation plus riche grâce à des appels à projets et des recherches de cofinancement. Par exemple, le FabLab a été financé à 50% par la DRAC et à 30% par le Département. Le but du FabLab est aussi de former nos agents pour fabriquer des objets au service des Septémoids. On essaie de voir également les possibilités de mécénat.

On travaille sur l'inclusif. Un dossier petite enfance a été bouclé avec la Convention Territoriale Globale. Je vous précise que plusieurs demandes de subvention n'ont pas été prises en compte par le budget. »

Monsieur le Maire : « le premier souci de la directrice de la médiathèque est de rechercher des subventions avant de proposer un projet. »

Monsieur Mélis : « nous avons eu des mouvements de personnel un peu difficiles mais tout est rentré dans l'ordre. Nous avons deux jeunes qui s'investissent et sont volontaires. Le service est bien sûr, impacté par les augmentations du secteur du BTP, de l'énergie... Par exemple, nous avons diminué nos consommations de 38% en termes de KWh mais comme les tarifs ont augmenté, les factures continuent aussi à augmenter. Plusieurs projets ont dû être ajournés. »

Madame Hammouche : « une transition écologique a été initiée dans toutes les dépenses engagées dans les écoles pour permettre l'accessibilité des enfants handicapés et permettre la réduction des consommations d'énergie. »

Monsieur Martinez : « au niveau du budget vert, est-ce que c'est à la fois l'investissement et le fonctionnement ou que l'investissement ? »

Madame Celton : « seulement au niveau de l'investissement. »

Monsieur Martinez : « au niveau des dotations de l'Etat, sur la DGF et la DSU, nous avons des augmentations mais très insuffisantes. Avant la période COVID, le taux des prêts était historiquement bas. On avait suggéré à l'époque, d'augmenter nos emprunts mais cela n'avait pas été fait. »

Monsieur le Maire : « nous l'avons fait. Regard attentivement ce que nous avons contracté au BS 2022 avant l'explosion des taux en 2023. »

Monsieur Martinez : « sur les recettes fiscales et la taxe foncière, le fait de réindexer la valeur locative réelle ne risque pas de faire exploser la taxe foncière ? »

Madame Berger : « à chaque Loi de Finances, cela est repoussé de deux ans. »

Madame Celton : « il y a un débat à l'AMF qui consiste à réfléchir sur la question de savoir comment les communes vont pouvoir continuer à avoir des projets à la hauteur des besoins. Cela ne se réduit pas à la taxe foncière. »

Monsieur Dubessé : « ce n'est pas seulement sur les locaux commerciaux. Il peut y avoir un risque d'augmentation des impôts selon les secteurs sur lesquels la valeur locative se fait et le classement du foncier. »

Monsieur le Maire : « le classement est fait au niveau des services de l'Etat en charge des impôts. »

Monsieur Bourrely : « ce sont deux sujets différents. D'un côté il y a le calcul des bases locatives selon les règles établies en 1970. Les bases calculées par les impôts sont soumises à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), composée d'un élu (le maire) et de

commissaires désignés par le service des impôts. Ces bases sont revalorisées chaque année par la Loi de finances. D'un autre côté, il existe un projet de réforme des bases. Pour mémoire, la réforme envisagée en 1990 a longtemps été repoussée avant d'être abandonnée. Quant à l'impact d'une telle réforme, il faut noter que Septèmes est une ville relativement homogène et il en est de même au niveau des services existants dans les différents quartiers, ce qui est moins déstabilisant en cas de réforme qui de toute façon, prévoit le plus souvent des mécanismes correcteurs. »

Monsieur le Maire : « je tiens à remercier la Première Adjointe qui a eu l'idée de demander à chaque responsable de secteur d'intervenir. »

Madame Celton : « l'essentiel est que tout le monde travaille sur les questions des finances. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.02.2024 : ENVIRONNEMENT - Approbation de la convention de reversement n°2 entre la Métropole et les communes, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 – SEQUOIA.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MÉO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.02.2024 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Approbation de la nouvelle convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain aux communes membres.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.02.2024 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose d'examiner le projet suivant.

RAPPORT SANS VOTE

Délibération n°05.02.2024 : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention de servitude de passage en tréfonds d'une canalisation GRDF sur la parcelle cadastrée section AO n°76 sise au n°271 avenue du 8 mai 1945.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.02.2024 : PATRIMOINE COMMUNAL - Cession de la parcelle bâtie cadastrée section AB n°57 (ancien hôtel) et parcelles non bâties attenantes cadastrées section AB n°95, n°100, n°117 et n° 119 sises 96 rue de la Formation dans la zone d'activité de la Haute-Bédoule.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « la société PROMECS envisage la construction de son siège social et celle de lots d'entrepôts. Cette vente va générer des recettes pour la Ville et la création d'emplois sur la commune. C'est une bonne chose. »

Monsieur Dubessé : « le prix de vente représente une belle somme. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.02.2024 : PATRIMOINE COMMUNAL – Approbation du procès-verbal de constitution de servitude de passage en tréfonds de deux conduites du réseau d'assainissement public sur les parcelles communales cadastrées section AI n°70 et AI n°72 Lieu-dit La Grande Vigne.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.02.2024 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Désaffectation et déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune d'un terrain dit « A » de 726 m² sis avenue Baptistin Raphaël.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « le terrain se situe à l'angle de l'avenue Baptistin Raphaël. Cette décision s'inscrit dans la perspective d'une future opération pour la création d'un accès DFCI dédié aux véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies.

Cela fait suite à l'incendie que nous avons eu sur Notre Dame Limite et où cela a été très compliqué pour les services de secours d'attaquer le feu. En effet, il y a beaucoup de traverses sur le quartier et lorsque les gens ont été évacués, les consignes étaient de les regrouper sur la mairie. Ce qui a fortement encombré les routes et les pompiers se sont parfois retrouvés coincés par la circulation. Si un chemin DFCI est créé, cela leur permettra d'intervenir plus rapidement. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.02.2024 : RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois permanents et non permanents à temps complet – Février 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.02.2024 : RESSOURCES HUMAINES - Mise en œuvre du régime des astreintes (Pôle Aménagement de l'Espace et Patrimoine Communal).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « jusqu'à présent, il n'y avait pas d'astreinte donc quand il y avait un problème, c'était soit l'adjoint du secteur, soit le maire, soit la première adjointe, soit le directeur général des services qui allait sur le terrain. Maintenant, avec cette décision, un roulement des astreintes pourra être mis en place au niveau des agents techniques. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.02.2024 : RESSOURCES HUMAINES - Protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Cani : « il s'agit d'un groupement de commande organisé par le CDG 13. Donc plus on est à adhérer et plus le marché est intéressant avec des coûts réduits pour les collectivités et un très bon rapport qualité/prix. »

Monsieur Dubessé : « est-ce que les retraités peuvent en bénéficier ? »

Monsieur le Maire : « non. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.02.2024 : RESSOURCES HUMAINES - Recrutement d'agents vacataires.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.02.2024 : ENFANCE – Création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hocine BEN-SAÏD** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « tout d'abord, je souhaite remercier la présidente de l'association et les membres de son conseil d'administration, la directrice et toutes les personnes qui ont fait fonctionner l'ALEES. Il faut dire que si l'ALEES a préféré ne plus assurer le centre aéré, c'est en raison des difficultés qu'ils ont rencontrées pour les recrutements. Mais ce n'était pas possible pour nous de laisser les familles sans centre aéré. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Martinez : « Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais lire une intervention au nom du groupe socialiste. (cf. texte de l'intervention)

"Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe socialiste est très satisfait de la présente délibération et vous invite à la voter à l'unanimité.

Vous le savez, ce sujet nous tient à cœur comme il tient au cœur de nombre d'entre vous et de nombreux septémoises et septémois.

Nous connaissons une période rude pour les collectivités territoriales. Les finances publiques nous obligent à réduire, à prioriser beaucoup de projets, et c'est donc dans ces périodes plus difficiles que s'expriment plus pleinement les orientations politiques qui nous différencient d'autres collectivités gouvernées par des exécutifs suivant des lignes politiques opposées.

Nous pouvons être fiers qu'à Septemes Les Vallons, malgré les vents contraires, nous ayons fait le choix du Service Public. D'un service de qualité offert à la population dans une optique de bien public.

Par cette délibération, à contre-courant d'un gouvernement qui n'a de cesse de les dénigrer, nous affirmons notre confiance aux fonctionnaires et autres agents des collectivités territoriales."

Monsieur le Maire : « je vous remercie et je suis d'accord avec cette intervention. Notre démarche c'est le service public au service du public. Et c'est avec responsabilité que nous nous engageons pour une période de 12 mois à partir du 1^{er} juillet. Un premier bilan sera effectué dès l'automne. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.02.2024 : ENFANCE - Approbation du règlement intérieur du service municipal d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hocine BEN-SAÏD** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.02.2024 : ENFANCE – Approbation de la tarification applicable au service municipal d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hocine BEN-SAÏD** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION contre les fermetures de classes envisagées sur notre commune dans le cadre de la carte scolaire 2024.

Monsieur le Maire : « nous vous avons proposé cette motion car trois fermetures de classes sur la commune étaient prévues. Mais entre temps, nous sommes intervenus. Nous avons eu une réunion avec les parents d'élèves mardi soir et mercredi matin, nous avons organisé une délégation pour rencontrer le Directeur de l'Education nationale. Lorsque nous sommes arrivés à l'inspection académique, on n'a d'abord pas voulu nous recevoir mais nous avons insisté et nous avons pu expliquer notre situation et notamment le fait que certains éléments justifiant ces fermetures étaient erronés.

Le DASEN nous a téléphoné dans la soirée pour nous indiquer que les classes élémentaires de Langevin Wallon et de François Césari étaient maintenues et que seule la classe de maternelle de Langevin Wallon serait fermée. Toutefois, une attention particulière sera portée à la rentrée sur les effectifs réels de l'école. C'est pourquoi, je vous informe du retrait de notre motion car deux fermetures sur les trois prévues ont été annulées. »

Madame Hammouche : « je tiens à souligner la réactivité et la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves. On peut s'en féliciter. On s'est réunis mardi soir et une délégation s'est déplacée mercredi matin. Notre argumentaire principal était qu'il y avait eu une erreur d'appréciation sur les effectifs de Langevin Wallon élémentaire et que nous étions en train de créer des logements sociaux à proximité de l'école François Césari.

Deux classes maintenues sur les 3 fermetures envisagées c'est une belle victoire quand même. Il ne faut pas oublier que la baisse de la natalité est un problème national. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.